

Impôt sur le revenu—Loi

pas volé, mais ils peuvent en bénéficier de ce 500 000 \$ d'exemption sur les gains en capital et voir leur impôt diminuer.

Ce sont les gens aussi qui gagnent plus cher qui peuvent utiliser au maximum les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il est sûr que le 1 000 \$ mis dans ce régime enregistré d'épargne-retraite pour quelqu'un qui est taxé à 60 p. 100 ça signifie un avantage fiscal de 600 \$. Mais pour la personne qui gagne 15 000 \$ et qui est taxée peut-être à 10 ou 12 p. 100, peut-être qu'elle ne paie pas d'impôt ou très peu, mais si elle est taxée à 15 p. 100 ça veut dire que son avantage est de 150 \$. Donc c'est un gouvernement qui encore une fois a voulu oeuvrer pour aider les mieux fortunés, les mieux nantis et venir chercher ses revenus parmi les gens qui sont au bas de l'échelle ou dans la classe moyenne.

On a augmenté la taxe de vente de 3 p. 100 (1 p. 100 en 1984, 1 p. 100 en 1985 et un autre 1 p. 100 en 1986) et après cela le député de Trois-Rivières, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, vient nous dire combien on a fait de nouveautés. Imaginez-vous! On va avoir donné une exemption de taxe de vente qui va au maximum peut-être donner 150 \$. Imaginez-vous, on a augmenté de 3 p. 100 la taxe de vente fédérale dans l'espace de trois budgets de suite, trois budgets, un pour cent par année, et on n'a pas eu encore celui de 1987, madame la Présidente, on ne l'a pas eu. Je vois bien l'attitude du ministre des Finances qui s'en vient, on le voit arriver avec ses gros sabots comme s'il était déjà là. Là il va rationaliser la taxe de vente fédérale. La belle affaire, madame la Présidente! Tout le monde sait que cette rationalisation est une façon élégante de dire qu'on va baisser la taxe fédérale sur les produits manufacturés mais on va l'étendre à tous les biens et services.

M. Vincent: Commencez la machine à faire peur encore.

M. Garneau: Madame la Présidente, parfois je me demande si on doit avoir plus peur du gouvernement lorsqu'il nous dit franchement ce qu'il pense que lorsqu'il agit différemment parce qu'il nous avait dit clairement qu'il n'allait pas augmenter les taxes et elles ont été augmentées de six milliards en deux ans. Cette fois-ci on nous dit qu'il y aura une taxe sur la valeur ajoutée (business transfered tax), taxe de transaction, comme on l'appelle en français. On nous dit que ça va remplacer la taxe fédérale de vente et ça fait trois fois que le ministre des Finances raconte cela en dehors de la Chambre et le secrétaire parlementaire dit qu'on fait peur au monde. On répète uniquement ce qu'il nous dit et il dit qu'on fait peur au monde.

M. Rossi: C'est pour cela qu'il n'a pas été nommé ministre.

M. Garneau: Il y a de quoi réellement nous sensibiliser et nous faire peur un peu parce que, après avoir augmenté de 3 p. 100 la taxe de vente, qui est rendue à 12 p. 100—la taxe fédérale—on nous dit maintenant qu'on va l'étendre à l'ensemble des biens et des services, mais qu'on va baisser un peu le taux. Je comprends, actuellement il y a environ 80 p. 100 de la taxe fédérale de vente qui est payée par à peu près 10 p. 100 des entreprises, c'est ce qu'on nous a dit dans des études qui nous ont été présentées antérieurement et maintenant on va l'étendre à tout le monde. Si les propos du ministre des Finances sont justes, cela veut dire qu'il va falloir payer indirectement, pas directement mais de façon un peu sournoise, lorsqu'on va aller se faire coiffer, se faire couper les cheveux, voir le notaire pour un contrat de vente. Même les sénateurs risquent d'être

obligés de la payer lorsqu'ils vont aller se faire couper les cheveux.

M. Gauthier: Écoute cela Rock . . .

M. Garneau: Je pense que le député de Joliette (M. La Salle) est très intéressé, il va peut-être être obligé de la payer quand il va aller se faire couper les cheveux.

M. La Salle: Il y a juste une façon de l'exempter . . .

M. Garneau: Il y a juste une façon: de ne pas se faire nommer sénateur. Mais il va payer quand même. Tout le monde va la payer. C'est cela qui est assez décourageant, de voir qu'après avoir fait de telles promesses, on vient nous imposer d'une façon sournoise de nouvelles charges fiscales.

J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait dans ce projet de loi C-23 une surtaxe permanente de 3 p. 100 qui va venir prendre la queue de la surtaxe de 5 et 10 p. 100 qui avait été annoncée antérieurement. On nous «embarque» la taxe minimum, mais cela aussi on tire beaucoup. Le gouvernement se vante de dire qu'il va avoir une taxe minimum.

Madame la Présidente, pour être sûr que cette taxe minimum ait le moins d'effet possible on a pris deux mesures, on a ajouté deux choses dont personne n'avait entendu parler avant. Lorsqu'on nous a annoncé cela pour la première fois cela devait être supposé pour les méchants riches qui pouvaient utiliser des exemptions fiscales pour ne pas payer d'impôt. On avait dit que cela allait rapporter 300 et quelques millions. Mais, en cours de route, entre le moment où cela a été annoncé et le moment où cela se retrouve là-dedans, on a annoncé deux changements majeurs. Le premier c'est sur le traitement des dividendes. Lorsque vous avez 100 \$ de dividendes, vous ajoutez 150 et vous avez un crédit par la suite. On a modifié cette chose-là pour la ramener à 33 1/3. Le deuxième changement c'est qu'on a donné une période d'étalement de sept ans. C'est-à-dire que si par hasard dans une année fiscale vous vous faites prendre à payer l'impôt minimum, vous avez sept ans pour venir le récupérer, sept années, imaginez-vous!

D'abord cela va être un casse-tête chinois terrible de suivre pendant sept ans votre évolution d'impôt parce que vous allez devoir faire un impôt régulier et ensuite remplir une autre formule compliquée où vous allez ajouter, additionner, soustraire pour savoir si vous devez payer un impôt minimum. Vous allez être obligé de garder cela pendant sept ans. Cela va prendre rien que des contribuables complètement stupides pour être obligés de payer l'impôt minimum de telle sorte que, je lisais, lorsque je participais à un travail à un des comités de cette Chambre, j'avais cité un auteur, un comptable agréé d'une grande firme canadienne qui disait que la seule bonne nouvelle par rapport à cet impôt minimum c'est que, finalement, personne ne sera obligé de le payer tellement il y a de portes de sortie qui ont été ajoutées. L'impôt minimum, le gouvernement va s'en vanter.

• (1550)

Mais juste pour dire que, lorsqu'on regarde dans ce qu'on appelle en français les documents budgétaires, à la page 52, on trouve que les changements à la façon dont les dividendes sont traités, que pour l'année 1986, il y a une diminution de revenu, c'est-à-dire comme si cela avait été une baisse d'impôt des contribuables de 150 millions. Cela m'a pris du temps à saisir